

## Débat à l' occasion de la journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie :

### « *Comment promouvoir l'égalité des droits ?* »

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai, le ministère des Affaires étrangères et du développement international a organisé au Quai d'Orsay un débat sur le thème "*Comment promouvoir l'égalité des droits ?*", en présence notamment d'associations et de militants de défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI).

**Olivier Ravello**, journaliste, éditorialiste de politique étrangère à I-Télé et Canal +, a assuré la modération du panel auquel ont participé :

- **Sophie Aujean**, directrice politique d'ILGA-Europe ;
- **Geneviève Garrigos**, présidente d'Amnesty International France ;
- **Arnaud Gauthier-Fawas**, porte-parole aux questions internationales de l'Inter-LGBT ;
- **Frédéric Martel**, journaliste, écrivain et chercheur ;
- **Philippe Meunier**, ambassadeur chargé de la lutte contre le VIH-Sida et les maladies transmissibles ;
- **Jean-Denis Seince**, coordinateur des actions du pôle Couples de l'ARDHIS ;
- **Patriziana Sparacino-Thiellay**, ambassadrice pour les droits de l'Homme.

*Ce débat a été l'occasion de rappeler la réalité des violences, discriminations et violations des droits fondamentaux que subissent les personnes LGBTI à travers le monde et de faire un point sur les moyens de continuer à promouvoir l'égalité en dignité et en droits pour toutes et tous, sans distinction.*

Dans son message vidéo, le Ministre a souligné que **le combat pour les droits des personnes LGBTI constituait une des priorités de notre diplomatie des droits de l'Homme**. Il a rappelé les actions de la France au soutien de l'égalité des droits, que ce soit dans les enceintes multilatérales, dans le cadre de nos relations bilatérales ou via les soutiens directs et concrets apportés aux associations et militants actifs de la cause LGBTI et, plus largement, de la priorité donnée à la protection des défenseurs des droits de l'Homme. **Au-delà, le Ministre a également insisté sur l'objectif de dépenalisation universelle de l'homosexualité que poursuivait la France avec détermination dans les enceintes des Nations Unies.**

Les discussions, en lien avec des témoignages militants étrangers, ont permis de préciser le **dernier état des lieux des droits des personnes LGBTI en Europe et dans le monde**, les quelques avancées constatées (reconnaissance des crimes à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, le droit à l'union civile ou au mariage, le droit au changement d'état civil pour les personnes trans...) mais aussi la permanence de la pénalisation de l'homosexualité dans plus de 70 pays voire les reculs avec le renforcement dans certains pays des lois répressives en la matière. Ces éléments de bilan ont également mis en lumière dans bien des cas le décalage entre

l'état de la législation et la réalité des violences et des discriminations sur le terrain. Les témoignages de militants associatifs ont pu mettre en exergue l'expérience particulière des pays où la dépénalisation de l'homosexualité reste la règle.

En termes de moyens, le débat a permis d'évoquer les voies d'un dialogue avec des autorités qui refusent de faire évoluer la législation sur les droits des personnes LGBTI en arguant du fait qu'il s'agirait de pratiques importées et ne correspondant pas à leurs valeurs traditionnelles. Il a été rappelé que cet argument traditionnel et culturel mis en avant par les pays qui pénalisent passait sous silence le fait que les législations répressives dans ce domaine étaient des vestiges du passé colonial. Ont été également abordés les moyens à privilégier pour faire évoluer la situation (l'évolution de la législation est-elle un préalable à l'évolution des mentalités ?). Plusieurs participants ont insisté sur l'importance des actions militantes à la fois pour sensibiliser la société civile aux droits des personnes LGBTI et pour encourager des évolutions de législation. Les discussions ont enfin souligné que l'affirmation des droits des personnes LGBTI pouvait aussi s'appuyer sur la revendication d'égal accès aux soins et sur les objectifs mondiaux d'élimination des pandémies, ce qui s'avérait une façon efficace de lutter notamment contre la précarisation. L'importance, pour être inclusif et efficace en santé publique, de mettre les ONG au cœur de la gouvernance a été soulignée. A cet égard, il a été rappelé que, sur initiative française, les associations participent à part entière à la gouvernance du Fonds mondial et d'Unitaid, avec une représentation croissante des communautés LGBTI.

Il a été observé enfin que les actions entreprises devaient toujours insister sur le fait que **les droits des personnes LGBTI ne sont pas des droits spécifiques**, mais font partie intégrante des principes fondamentaux communs à tous et du principe d'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains, sans distinction.

En mot de conclusion, le Secrétaire général du Quai d'Orsay a évoqué les actions conduites au sein même du ministère des Affaires étrangères et du développement international pour promouvoir la diversité et appliquer une politique de tolérance zéro envers toutes les formes de discrimination. Il a salué le dynamisme de l'Association des lesbiennes et gays du quai d'Orsay (ALGO) qui fêtera ses dix ans l'an prochain. Il a également confirmé l'importance de cette question pour notre diplomatie et le souhait de maintenir une rencontre-débat sur ce thème au Quai d'Orsay lors des prochaines Journées mondiales de lutte contre l'homophobie et la transphobie.